

Après l'audit sur les finances communales (2009-2014), débat sur les impôts locaux

Le chevalier blanc anti-impôts locaux

Le Maire de Sainte-Luce semble vouloir prendre la tête d'une croisade contre le projet de Nantes Métropole d'augmenter la taxe sur le foncier bâti (et les économies de fonctionnement de la métropole) pour pouvoir continuer les gros investissements de la Métropole (transports en commun, rénovation de logements sociaux, modernisation de l'usine de l'eau, aménagement des espaces publics de Rezé, St-Herblain, Bouaye, Ste-Luce, St-Aignan, ...), malgré la baisse très importante des dotations de l'Etat.

Je ne vais pas ici prendre une position définitive et argumentée sur cette décision, n'étant pas conseiller communautaire et n'ayant pas les documents nécessaires, même si je sais que le busway est au bord de la saturation et qu'il est essentiel de rénover et d'isoler le parc des logements sociaux. L'aménagement des espaces publics de Sainte-Luce et d'autres villes de l'agglomération sont aussi sans doute nécessaires...

M. Alix critique plus précisément le fait que cette augmentation touche seulement les propriétaires de logements qui sont proportionnellement moins nombreux à Nantes que dans les communes environnantes. Il est vrai que Nantes a beaucoup contribué à la construction de logements sociaux et logements abordables ; si Sainte-Luce se mettait en conformité avec la loi qui fixe un objectif de 25% de logements sociaux, elle aurait plus de locataires... Et ce n'est pas en bloquant la construction de logements nouveaux à Sainte-Luce que ce retard va être comblé...

Remarque complémentaire : la Cour régionale des comptes, dans son récent rapport sur Sainte-Luce, remarque (page 16) une « *situation contrastée* » entre « *le taux de taxe sur le foncier bâti [qui] reste inférieur au taux moyen* » et le taux de la taxe d'habitation qui est très supérieur à la moyenne. On a une situation un peu comparable sur l'ensemble de l'agglomération. C'est peut-être pour cela que la majorité communautaire souhaite procéder à une sorte de « rattrapage » par rapport à ce qui se passe dans les autres grandes agglomérations.

Mais surtout, ce combat du Maire de Sainte-Luce semble paradoxal à plusieurs points de vue.

Paradoxe 1 : le « modèle Brasselet »

Au début des années 2000 la majorité municipale de M. Brasselet s'est engagée dans des investissements très lourds (gendarmerie, médiathèque après Ligéria...) et pour cela a contracté des emprunts très importants : lors de la présentation du budget primitif 2002, l'épargne brute était proche de 0,9 M€. Mais l'annuité de la dette en capital à payer était légèrement supérieure ! Donc, une marge de manœuvre nulle (et même négative) : il a fallu emprunter pour rembourser l'annuité de la dette en capital. C'est la raison pour laquelle la Préfecture est intervenue et qu'il a fallu augmenter d'urgence les taux d'imposition locale, et à plusieurs reprises tout au long de ce mandat : la taxe d'habitation a augmenté en moyenne de 1,4 point par an (+29% sur 6 ans), compte-tenu de la suppression de l'abattement général à la base de 10% (ce qui équivaut à une augmentation du taux d'imposition de 10%).

Ainsi, M. Alix prend pour exemple un ancien Maire qui a battu le record de l'augmentation des taux d'imposition durant son dernier mandat !

Paradoxe 2 : la gestion financière de la gauche

M. Alix continue d'accuser l'ancienne majorité de gauche d'avoir dilapidé les deniers publics, contrairement à l'appréciation de la Cour régionale des comptes.

« De 2009 à 2014, l'excédent brut de fonctionnement n'a cessé de s'accroître (+68%), passant d'environ 2M€ à 3,3M€, du fait d'un rythme d'accroissement des produits de gestion courante près de deux fois plus important que les charges. »

« [...le poids relatif de la CAF nette (note1)], rapporté aux recettes réelles de fonctionnement, a plus que doublé pour atteindre 12,1% en 2014 (près de 1,8 M€. » (page 1)

Et pendant toute ces années, la Chambre régionale des comptes constate que l'augmentation des charges de fonctionnement (et principalement de personnel) est « liée à la dynamique démographique que connaît la commune : rapportée au nombre d'habitants, l'ampleur de la progression est non seulement beaucoup plus modeste, surtout en 2014, mais le niveau des dépenses est plutôt inférieur au montant moyen des communes comparables, y compris en 2014. » (page 14)

Par ailleurs, le jugement de la majorité actuelle, considérant l'investissement réalisé à la Minais trop lourd, est contredit par la Cour des comptes : « Si on « lisse » l'investissement sur l'ensemble de la période sous contrôle, on observe qu'en moyenne annuelle de 2009 à 2014, le montant des dépenses d'investissement se situe dans la moyenne des communes comparables. » (page 18)

La situation à venir :

Une vision prospective n'était pas l'objet du rapport de la Cour des comptes. Cependant quelques pistes ont été esquissées dans le rapport.

D'une part, l'investissement réalisé à la Minais est important. Et l'ancienne majorité municipale n'a pas caché que cela induirait deux ou trois années un peu difficiles où il faudrait peut-être différer quelques réhabilitations lourdes pas trop urgentes.

D'autre part, au moment où cet investissement a été décidé, une baisse aussi forte des dotations de l'Etat n'était pas prévue.

Le rapport évoque l'audit des finances communales commandé par la majorité actuelle.

Mais, comme nous l'avons déjà évoqué, cet audit repose sur des bases discutables :

- il considère un investissement d'entretien du patrimoine annuel de 1,3 M€ comme intangible. Si le principe est intéressant (c'est la majorité de gauche qui a instauré ce concept), on peut aussi faire preuve d'un peu de souplesse pour passer les 2 ans difficiles. D'ailleurs, la nouvelle majorité semble avoir tenu compte de cela dans son rapport sur les Orientations Budgétaires 2016 : l'entretien du patrimoine est réduit à 0,6 M€.
- il considère que le fonctionnement de l'école-multi accueil de la Minais va générer un surcoût de 409 000 € par an. En réalité, le coût de fonctionnement net prévisible du multi-accueil est de 207 000€. A quoi correspondent les 202 000€ restant ? Comment comprendre qu'un local neuf et bien isolé coûte plus cher en fonctionnement que l'ancienne école ? En réalité, la nouvelle majorité a fait le choix de recourir à un gardien à temps plein et résidant sur place, comme elle a fait le choix de supprimer le local de répétition de musique actuelle à Ligéria pour y héberger un gardien. Créer 2 postes et 2 logements de gardiens et supprimer un poste d'accueil au CCAS, c'est un choix, mais pas une charge héritée de l'ancienne municipalité.

La différence n'est pas mince : 0,9 M€ ! Avec une telle différence, on peut déclarer que la commune aurait dû être en faillite en 20107, comme l'a encore affirmé M. le Maire mardi soir lors du Débat d'Orientations Budgétaire.

Mais la Cour des comptes, elle, se garde bien de faire de telles affirmations gratuites.

D'ailleurs, dans son rapport elle souligne que « ces projections sont toutefois incertaines. » et dépendent des choix de la majorité actuelle (page 21).

Remarques complémentaires

Si la Cour régionale des comptes ne condamne pas la gestion financière de la municipalité de gauche, elle émet un certain nombre de remarques qu'il convient de citer, même si on s'éloigne un peu du sujet du présent article.

- Les aides aux associations :

Il est vrai que les aides en nature n'ont jamais été valorisées, ce qui n'a pas incité les associations à bien apprécier les services offerts par la municipalité et à bien toujours respecter ce qui était mis à leur disposition.

Il est vrai, également, que les relations financières avec les grosses associations (AML et gros clubs sportifs) auraient dû être formalisées.

Enfin, au moment où la municipalité était en train de faire de gros efforts pour contenir et même diminuer ses frais de fonctionnement, il paraissait un peu anormal de ne pas demander un effort aux associations (en particulier celles qui entretenaient un petit « bas de laine »).

Toutes ces questions ont été débattues au sein de la majorité (y compris la définition de critères plus objectifs pour l'attribution des aides). Mais plus la fin du mandat se profilait et plus il semblait difficile de décider.

- Politique des achats :

Il est vrai que le service des marchés publics comprenait peu de personnel (et marqué par des problèmes de maladie). De ce fait, le travail de réflexion sur les critères de sélection des achats a été renvoyé à chacun des services, sans vision d'ensemble.

- Organisation des services de la ville : En 2007, lorsque nous sommes arrivés aux commandes de la mairie, nous avons trouvé des services municipaux désorganisés, avec un encadrement trop peu nombreux et surtout délégitimé par les courts-circuits fréquents du Maire précédent. Renforcer la hiérarchie intermédiaire, conforter les cadres dans la prise de responsabilités, rétablir la confiance de l'ensemble du personnel a pris du temps. Peut-être aurait-il fallu prendre plus rapidement certaines décisions (comme le changement de DGS). Mais le renforcement nécessaire des services techniques a été freiné par les embauches indispensables qu'il a fallu effectuer pour maintenir la qualité des services à une population en progression très rapide : l'obsession de notre majorité devenait la nécessité de contenir l'augmentation de la masse salariale.

C'est la raison principale pour laquelle le service des marchés publics n'a pas été renforcé, comme le service des études, qui n'était pas en capacité d'assumer la maîtrise d'ouvrage du complexe écoles-multi-accueil-centre aéré de la Minais.

Cette question est-elle aujourd'hui réglée ? A l'évidence, non !

La nouvelle équipe municipale s'est séparée du DGS en poste et a recruté une nouvelle personne sur ce poste. Et puis en septembre, on a appris que cette personne allait, elle aussi, être remerciée, et que c'est le Maire, lui-même, qui assumerait cette tâche.

Maire + Adjoint à la culture + DGS : notre Chevalier blanc est, en plus, un surhomme !

Nous voilà donc repartis dans les erreurs d'avant 2007 et la confusion très néfaste entre élus et cadres territoriaux.